Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_178-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation :
12 décembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 26
Procurations : 8
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Madame Claude BENEZIT

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Monsieur Franck BEAUFILS, Mesdames Claude BENEZIT, Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Christine COLAS, Messieurs Pierre CONTIN, Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT, Messieurs Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, Mesdames Claudia GAUVIN, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Arnaud SALMON, Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Monsieur Bruno DESLANDES à Madame Nolwenn GUILLOU, Madame Lydie DUHIL à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Jacques ERTLE à Madame Christine COLAS, Monsieur François GRANIER à Madame Delphine BRIAND, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Claude BENEZIT, Madame Sylvie SARDIN à Monsieur Jean-Marc DUVAL

ABSENTE EXCUSEE : Madame Patricia MARTINEAU

Délibération n° 2025-178

RESSOURCES HUMAINES : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES

Les agents prenant en charge les missions de services support y compris des services affectés à des budgets annexes sont financés par le budget principal de la communauté de communes.

Afin de répartir cette dépense, un prorata est effectué tous les ans pour que les budgets annexes reversent au budget principal une partie des dépenses affectées.

Il est proposé pour l'année 2025 d'appliquer la facturation des charges de personnel suivante aux budgets annexes :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_178-DE

Budget PCVD	Budget SPANC	Budget GEMAPI
33% du temps d'un agent d'entretien, 15 % des dépenses d'administration générale (direction, comptabilité et finances, ressources humaines), 10 % des dépenses informatique et 5% des dépenses de communication	Environ 2 % des dépenses d'administration générale (direction, comptabilité et finances, RH…),	Affectation des deux postes Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et 5% du temps du coordinateur
Montant à reverser : 61 016 €	*Montant à reverser : 4 746 €*	*Montant à reverser : 79 514 €*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les modalités présentées de remboursement des frais de personnel par les budgets annexes.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 19 décembre 2025
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE